

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78003

Objet
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU CENTRE AERE DE
ROYAN

DATE DE CONVOCATION

16 JANVIER 1978

DATE D'AFFICHAGE

16 JANVIER 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 25

Nombre de votants 26

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le vingt janvier à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. TETARD, Maire

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. LIS, SUJARD
BOUCHET, BOUTET, FABER, POUGET, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON
NAULIN, MAURELET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTEAU, BERLAND,
DUFEIL, TAP, TACQUET, PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU

Absents : MM. LACHAUD

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Centre aéré de ROYAN est implanté au C.E.S. Emile
ZOLA de ROYAN depuis 1976, et a dû rembourser à Monsieur l'In-
tendant, les frais de fonctionnement du Centre dans les locaux
du Collège.

Ceux-ci se sont élevés à 4 824,48 F pour 1976 et à
6 170,85 F pour 1977. Le bilan du Centre aéré de ROYAN fait
ressortir un déficit de 10 578,26 F. Monsieur le Directeur
demande à la Ville de ROYAN, une subvention exceptionnelle pour
clôturer l'année 1977.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande de Monsieur le Directeur du Centre Aéré
- Vu les propositions de la Commission des Finances en date
du 12 JANVIER 1978,

DÉCIDE :

- d'attribuer au Centre Aéré de ROYAN une subvention exception-
nelle de 10 600 F (DIX MILLE SIX CENTS FRANCS).
- d'imputer la dépense correspondante au Chapitre 944-5 Art. 657
étant précisé que celle-ci sera prélevée sur le Crédit
"Dépenses Imprévues" du Budget 1978.

Fait et délibéré à ROYAN les jour, mois et an susdits.
Ont signé, registre, MM. les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

